



Angers, le 5 juillet 2024

COMMUNIQUE DE PRESSE

Remise du Label 2024 de la charte de Qualité de la Vie Nocturne aux établissements de la ville d'Angers

Le vendredi 5 juillet 2024, au bar le Pas Sage à Angers, Jeanne Behre-Robinson, Adjointe à la Sécurité et à la Prévention de la Ville, a remis les labels de la charte de Qualité de la Vie Nocturne à 25 établissements angevins cette année.

Les ambitions de la Charte de la Qualité de la Vie Nocturne

Cette charte s'inscrit dans le respect des politiques publiques de la Ville d'Angers, de l'application des pouvoirs de police du maire et dans le cadre de la conférence de la vie nocturne (CVN) du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD). Cette démarche vise à améliorer la tranquillité et à la sécurité de tous afin de concilier des intérêts parfois divergents (temps festif et économique / temps de repos).

Cette charte offre un espace de dialogue, de concertation, d'évaluation et fixe un cadre d'engagements entre la Ville d'Angers et l'ensemble des partenaires concernés, destiné à prévenir les conduites à risque et les nuisances liées aux activités nocturnes.

Cette charte dresse **les préconisations et les engagements** suivants :

- Le respect de la réglementation en vigueur ;
- Une attention collective au bien-vivre ensemble (tranquillité publique, l'environnement urbain et du domaine public) ;
- La responsabilisation de la clientèle à travers un comportement citoyen ;
- Le développement de manière concertée, d'actions préventives de lutte contre les nuisances nocturnes, les conduites à risques et les violences (discriminations, violences sexistes et sexuelles).



Une mise à jour de la charte est réalisée chaque année, validée en séance plénière de la conférence de la vie nocturne.

Historique de la Charte

Une large consultation a été engagée en juin 2022 avec un travail de 6 mois d'échanges avec les établissements débits de boisson et les partenaires, pour une approbation à l'unanimité par le conseil municipal d'Angers en décembre 2022 et une signature avec 10 partenaires institutionnels et associatifs, le 24 janvier 2023, autour d'un slogan simple et engageant : Pas de soirée, sans respect !



Bilan de la première édition en 2023 : 34 demandes d'adhésion – 19 établissements labélisés : Le Snooker, PMP Bar, Les Berthom, Valenjak, Bar Du Centre, Le Welcome, Matt Murphy's, Le Carre, La Chapelle, Tonton Foch, Joker Pub, Le Garage, Le James Joyce, Falstaff, Midstar, Barberousse, Le Bolero, Le Kent, Marechal's Pub.

12 engagements réciproques 2023 inscrits dans la charte : **11 réalisés** (dont notamment les **supports de prévention** : « Pas de soirée sans respect », « C'est l'heure de l'apér'EAU », « Et je remets le son... et tu baisses le son ! », « Vous êtes au bon endroit ! 135€ d'amende pour miction sur la voie publique »), **45 personnes des établissements sensibilisées** sur les violences sexistes et sexuelles...



Le Label 2024

La Ville d'Angers a souhaité valoriser et médiatiser les établissements qui s'engagent dans la dynamique de la charte, au travers de l'attribution d'un label.

La procédure et les conditions d'attribution du label :

- Tout exploitant d'établissement **peut librement adhérer à la charte** en adressant sa demande au maire d'Angers.
- La labélisation, fait suite à une visite de l'établissement, elle est étudiée et validée dans le cadre du **comité de suivi et d'animation de la charte** où sont représentés les établissements et les organisations professionnelles.
- Le label est **une reconnaissance par la Ville d'Angers, de l'engagement de l'établissement dans l'esprit « Pas de soirée, sans respect » et de la prévention des conduites à risques** (hyperlcoolisation, violences sexistes et sexuelles...).
- **ATTENTION : Le label n'est pas une « certification » de la conformité** des établissements dans leurs obligations réglementaires **en termes d'accessibilité, de sécurité incendie, de respect du code de la santé publique (bruits...)**. En cas de manquements, la responsabilité de la ville d'Angers ne pourrait être engagée.
- **34 demandes d'adhésion en 2024 – 25 établissements labélisés** : Le Snooker, PMP Bar, Les Berthom, Valenjak, Bar Du Centre, Matt Murphy's, Le Carre, La Chapelle, Tonton Foch, Joker Pub, Le Garage, Le James Joyce, Falstaff, Midstar, Le Bolero, Le Kent, Marechal's Pub, Chez Flo, La descente de la marine, Le comptoir de la marine, Délirium, Gingko, le Constant, le Wallaby's, le Pas sage.

Soit : renouvellement du label pour 17 bars labélisés en 2023, 8 nouvelles obtentions, 6 à réévaluer en 2025, 3 annulations

Bilan à mi-parcours de la seconde édition de la Charte 2024

16 engagements réciproques pour 2024 présentés dans la charte :



- **6 réalisés** : autodiagnostic diffusion de sons amplifiés, prévention interdiction vente d'alcool aux mineurs avec Addictions France, affichage stickers mictions sur l'espace public, sensibilisation nouveaux établissements violences sexistes et sexuelles ...
- **8 en cours** : 2^{ème} challenge inter écoles universités, prévention des consommations de stupéfiants, supports interactifs charte pour les réseaux, campagne d'information sur les établissements de 5^{ème} catégorie consignes de sécurité à appliquer...
- **2 à venir** : prévention sur les rentrées tardives...

Pour la seconde année consécutive, la conférence de la vie nocturne propose et confirme **une offre globale** qui met en œuvre des **actions de prévention jusqu'au contrôle**.